

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
05-03-18	05-03-18	2018-6233

### 1. Intitulé du projet

Aménagement des quais et des espaces publics au bord de la Vienne sur la commune de Châtellerault.

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

VILLE DE CHATELLERAULT

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Jean-Pierre ABELIN, Maire de Châtellerault

RCS / SIRET

2	1	8	6	0	0	6	6	6	0	0	0	1	8
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique

Commune

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Rubrique 10 : Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur sur une longueur supérieure à 100 mètres	Élargissement des perrés en bord de Vienne sur une longueur de 150 m.  Rubriques loi sur l'eau : 3.1.1.0 : Autorisation ; 3.1.2.0 : Autorisation ; 3.1.4.0 : Déclaration ; 3.1.5.0 : Déclaration

### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur la requalification des espaces publics existants (1,5 ha) au niveau de la traversée du centre de Châtellerault entre le pont Henri IV et Alaman, il se compose des aménagements suivants :

- ré-aménagement des voies existantes sur les quais avec une large place dédiée aux piétons et cycles. Les places de stationnement côté rives seront supprimées pour laisser place à une promenade dédiée aux modes doux. Cette promenade sera agrémentée de végétation et de mobilier.
- ré-aménagement des places du Château et de Notre-Dame (réorganisation des places de stationnement, traitement qualitatif des revêtements, reprofilage des places),
- restauration patrimoniale des perrés existants (maçonnerie et enduit) avec, sur certains secteurs où la voie est trop étroite, un élargissement du perré pour permettre le passage des piétons/cycles.



## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif de la requalification de ces espaces est :

- de revitaliser le centre-ville de Châtellerault grâce à la mise en valeur de ses entrées de ville depuis les quais,
- d'organiser des promenades de qualité et plus sécurisées en bordure de rivière en réorganisant les espaces publics existants,
- se ré-approprier les quais abandonnés qui offrent un potentiel paysager important,

L'élargissement du perré existant a pour objectif de compléter la largeur du quai actuellement très étroite et de permettre l'aménagement d'espaces piétonniers en bordure de la Vienne.

L'aménagement prend en compte la dimension patrimoniale du site par des traitements de surface et un choix de mobilier urbain en cohérence avec les sites ré-aménagés en concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux s'étaleront sur une durée d'environ 12 mois. Les grandes phases de travaux sont les suivantes :

- requalification des voies existantes,
- terrassements et aménagement des parkings existants,
- re-construction des perrés.

Des déviations seront mises en place lors de certaines phases de travaux.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase exploitation, le projet offrira des espaces piétons-cycles plus fonctionnels qu'aujourd'hui. Pour cela, le stationnement des véhicules sera réduit avec la suppression d'environ 90 places sur le périmètre du projet. La circulation sur les quais sera toujours à double-sens comme actuellement mais la vitesse sera limitée à 30 km/h. Ces aménagements permettront de ramener des nouveaux usages aujourd'hui rendus impossibles : promenade, événements festifs, pique-nique, etc. Les nouveaux aménagements conduiront à modifier les sens de circulation de la rue Roffay des Pallus et de fermer la petite voie de liaison entre la rue Roffay des Pallus et la rue Saint-Romain.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**  
*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

- Autorisation au titre de la loi sur l'eau (Code de l'Environnement)
- Déclaration préalable (Code de l'urbanisme)

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface des espaces publics requalifiés :	1,5 ha
Élargissement des perrés d'environ 1,50m :	150 ml

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Châtelleraut :

- Place du Château,
- Place Notre-Dame,
- Rue Saint-Romain,
- Quai du 19 mars 1962,
- Quai du Château,
- Rue Saint-André,
- Rue Roffay des Pallus,
- Rue Saint-Romain,
- Quai Napoléon 1er.

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 00°32'08"E Lat. 46°49'7"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

*Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6*

- 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non
- 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative



## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ZNIEFF le plus proche se situe à 2 km, il s'agit de la Forêt de Châtellerault, en rive gauche de la Vienne.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans le périmètre de protection : - d'une ZPPAUP, - de 10 monuments historiques inscrits ou classés dans le centre de Châtellerault, - dans une zone de présomption de prescription archéologique.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du risque inondation par débordement de la Vienne sur le territoire de la commune de Châtellerault. Le site se situe dans la zone inondable de la Vienne.  Il a été approuvé le 27 février 2009 et modifié le 10 septembre 2012.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Système aquifère de la Vienne et du Cénomaniens et bassin hydrographique du ENVIGNE et de l'OZON
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le projet se situe à plus de 10 km au Nord du site Natura 2000 le plus proche "Forêt de Moulière, landes du Pinail, bois du Défens, du Fou et de la Roche de Bran - FR5410014".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet consistant à une requalification sur place d'espaces publics existants, il ne généra pas d'importants mouvements de terre pour sa réalisation. Le bilan des mouvements de terres est estimé au stade actuel des études à un déficit entre 500 et 1000 m3 lié au réaménagement de la place du Château et aux travaux sur les perrés.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La biodiversité sur le site est limitée à la présence de frayères (herbiers aquatiques) dans le lit mineur de la Vienne. L'aménagement des perrés est susceptible d'impacter une partie de ces frayères, toutefois il faut noter que l'élargissement en pied de perré est limité à 80 cm.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à plus de 10 km du site Natura 2000 le plus proche et ne présente aucune interaction avec celui-ci.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en site urbain.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans la zone inondable de la Vienne. Pour répondre aux objectifs de requalification des quais et d'aménagement d'espaces piétons/cycles, il est prévu des remblais en zone inondables : élargissement des perrés et réhausse de la place du Château. A l'inverse, il est prévu de déblayer une partie de la Place Notre Dame. Une analyse hydraulique sera réalisée dans le cadre du dossier loi sur l'eau pour caractériser l'impact du projet sur les écoulements.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet a vocation à apaiser les circulations sur les quais pour laisser davantage de place aux piétons et cycles. Il est prévu par ailleurs quelques adaptations du plan de circulation : modification du sens de circulation de la Rue Roffay des Pallus, et fermeture de la liaison entre la rue Saint-Romain et la rue Roffay des Pallus. Lors des travaux, des itinéraires de déviation seront proposés.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux pourront générer des nuisances sonores pour les riverains, des mesures de précaution seront prises pour limiter autant que possible la gêne.



	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le site sera éclairé comme c'est le cas aujourd'hui.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à modifier les rejets actuels du réseau d'eaux pluviales existants. Des dispositions spécifiques seront prises pour limiter les rejets et la mise en suspensions de sédiments dans le cours d'eau lors des travaux de l'aménagement des perrés. Les travaux seront réalisés à sec à l'abri de batardeaux et pendant la période d'étiage.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet a pour objet de requalifier et de mettre en valeur les espaces actuels par un traitement paysager qualitatif. Le projet aura ainsi un impact positif sur le patrimoine culturel. La conception des aménagements est réalisée en concertation avec l'ABF. Vis à vis du patrimoine archéologique, la ville consultera les services de la DRAC afin d'organiser l'archéologie préventive.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne modifie pas les usages actuels du site mais vient renforcer les circulations piétons et cycles aujourd'hui peu présentes.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet porte sur un projet de requalification urbaine dans un site aujourd'hui artificialisé. Les principaux impacts attendus concernent les aménagements en lien avec le milieu aquatique : remblais dans la zone inondable de la Vienne et travaux dans le cours d'eau :

- Vis à vis du risque inondation, le projet prévoit un volume de remblai en zone inondable de l'ordre de 1000m<sup>3</sup>. Cet impact est toutefois à relativiser avec le fait que le projet ne réduit pas la surface d'expansion des crues actuelles. Une étude hydraulique sera réalisée dans le cadre du dossier loi sur l'eau afin de vérifier l'absence d'impact du projet sur le risque inondation.
- L'impact sur les milieux aquatiques concernent les travaux sur les perrés. Toutefois, ceux-ci seront réalisés à sec, à l'abri de batardeau et pendant la période d'étiage, limitant ainsi les risques de déversement et de mise en suspensions de fines dans la Vienne.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard :

- de la nature du projet qui consiste à requalifier les espaces publics existants pour permettre un meilleur traitement paysager,
- des enjeux relativement limités sur la zone d'étude, du fait de l'implantation du projet dans une zone aujourd'hui déjà urbanisée.
- des précisions qui seront apportées dans le dossier d'incidence loi sur l'eau, notamment vis-à-vis de l'impact du projet sur les milieux aquatiques et sur le risque inondation,

nous estimons que le projet pourrait être dispensé d'une évaluation environnementale (étude d'impact).

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>



## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexes à la demande d'examen au cas par cas :  - Plan de situation, - Photos et intentions d'aménagements (coupes), - PPRI

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Châtelleraut

le, 26 février 2018

Signature

